

**Comité Syndical du SMEAT
du lundi 9 février 2026
A Toulouse – 11 boulevard des Récollets**

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à seize heures s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BEUILLÉ Michel KARMANN Thomas	LAIGNEAU Annette
LE MURETAIN AGGLO	
SUTRA Jean-François	
SICOVAL	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
SUAUD Thierry, représenté par M. SUTRA
TOPPAN Alain, représenté par M. BEUILLE
URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO
 Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CAUBET Bruno
CHOLLET François

COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DENOUVION Victor
DESCHAMPS Gilbert
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHIER Dominique

GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
GUYOT Philippe
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
MOUDENC Jean-Luc
NOUVEL Honoré
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François



RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
ROURE Marie-Hélène
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques

SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent

TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAIL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS
Etienne

CARRAL Alain
ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude

NORMAND Xavier
ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 67

Présents : 5

Votants : 9

En préalable à l'ouverture du Comité Syndical, Annette LAIGNEAU informe les élus de plusieurs points d'actualité :

Concernant la révision du SCoT :

Mme LAIGNEAU donne un point d'information sur les procédures de consultation et d'enquête publique.

Concernant la procédure de consultation, l'on dénombre 56 avis dont :

- 1 avis de la MRAe.
- 12 avis favorables sans réserve ni recommandation : Agence de l'eau, SCoT Nord Toulousain, SNCF, Saint-Jory, Mons, Labège, Aucamville, Seilh, Cornebarrieu, Colomiers, Montrabé, Bourdets Protection Environnement.
- 18 avis favorables avec recommandations – remarques : Région Occitanie, Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Grand Ouest Toulousain, Chambre des Métiers, CCI de Toulouse, SCoT Gascogne, SCoT Pays Sud Toulousain, SMEAG, SAGE Pyrénées Ariégeoises, Tisséo Collectivités, Aussonne, Villeneuve Tolosane, Issus, Escalquens, Tournefeuille, Codev de Toulouse Métropole, Bassin Versant Hers-Girou.
- 15 avis favorables avec réserves : CDPENAF, Coteaux Bellevue, Muretain Agglo, Rallumons l'Etoile, Montlaur, Pins-Justaret, L'Union, Fonsorbes, Odars, Eaunes, Frouzins, Muret, Saint-Lys, Roques, Labastidette.
- 8 avis favorables avec réserves et recommandations : Etat, Sicoval, Chambre d'agriculture, Cugnax, Portet-sur-Garonne, Castelginest, Nature en Occitanie, Association de protection du cadre de vie de Balma.
- 1 avis défavorable : Balma
- 1 abstention mais avec réserves : Labarthe-sur-Lèze

L'analyse des avis est en cours. La priorité a été donnée à l'analyse de l'avis de la MRAe, car la réponse apportée par le SMEAT devait obligatoirement figurer au dossier d'enquête publique. Le Groupe de travail des élus s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur les éléments de réponse. L'analyse

des autres avis est en cours, des réponses par orientation et sous-orientation du SCoT seront préparées, et partagées avec les élus, avant transmission à la commission d'enquête publique qui a d'ores et déjà sollicité le SMEAT pour obtenir ces réponses.

Pour information, des sujets récurrents sont identifiés, notamment :

- Les mobilités (manque de vision stratégique).
- L'accueil démographique (trop ou pas assez).
- La protection contre les inondations.
- La mise en œuvre du SCoT par les documents d'urbanisme.
- Le classement des zones agricoles au regard de la réalité de l'urbanisation et des projets.
- L'armature territoriale (reclassement de certaines communes dans d'autres strates).

Au sujet de l'enquête publique, Mme LAIGNEAU rappelle que celle-ci se déroule du 2 décembre au 15 janvier. Le SMEAT a mis en place les modalités administratives réglementaires :

- Publication et affichage de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
- Affichage de l'avis d'information.
- Publication des annonces légales.
- Ouverture du registre numérique.
- Création d'une nouvelle rubrique sur le site internet du SMEAT.
- Mise en ligne du dossier et liens fonctionnels vers le registre depuis les sites internet des 5 EPCI membres du SMEAT et des 3 communes de Bragayrac, Drémil-Lafage et Fenouillet.

A ce jour :

- 3 permanences se sont tenues : à Toulouse Métropole, au Muretain Agglo et 1 en visio.
- On compte une dizaine de contributions sur le registre numérique, mais certaines concernant plutôt les documents d'urbanisme locaux (PLU), et aucune contribution sur les registres papier.

Concernant la commission prospective économique :

La prochaine commission se tiendra le 6 janvier 2026, à 18 heures. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Intervention de Magali TALANDIER, Professeure en urbanisme et aménagement du territoire de l'Université Grenoble Alpes, IUGA, UMR PACTE, Grenoble, Membre de l'Institut Universitaire de France : présentation du travail engagé sur Figeac en matière de métabolisme territorial.
- Présentation par l'AUAT de la synthèse des travaux engagés dans le cadre de la commission et des principaux messages à retenir.
- Intervention de Gabriel COLLETIS pour une lecture des axes de développement "stratégique" de la grande agglomération toulousaine.
- Témoignage de Monsieur Stefan MAY, PDG Automotive France, Continental Automotive France SAS sur les attendus des entreprises de la part des collectivités sur le sujet de l'économie circulaire.

Les élus du SMEAT seront invités à participer à cet événement.

Ouverture du Comité Syndical

Mme la Présidente propose d'ouvrir le Comité Syndical.

Désignation du secrétaire de séance

M. ALEGRE est désigné secrétaire de séance.

5 délégués sont notés présents, 4 délégués disposent de pouvoir.

Le quorum n'étant pas atteint, le Comité Syndical ne peut valablement délibérer. Elle propose néanmoins de présenter les projets de délibération, ce qui est accepté.

Décision prise par Madame la Présidente en matière de marchés publics.

Sans objet.

Approbation de procès-verbaux du Comité syndical

Il s'agira d'approuver les PV des séances des 29 septembre et 6 octobre 2025.

Pas de remarques formulées par les élus présents.

1. Pilotage de la collectivité

Mme LAIGNEAU rappelle qu'en préalable au vote du budget, un débat d'orientation budgétaire est nécessaire. Elle demande à la direction du SMEAT de présenter le rapport d'orientation budgétaire.

D 1.1 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

- Le rappel des principaux éléments de l'exercice budgétaire 2025, voté lors du Comité Syndical du 4 avril 2025 :
 - En dépenses et en recettes de fonctionnement d'un montant de 700 938,28 euros.
 - En dépenses et en recettes d'investissement d'un montant de 48 503,83 euros.
 - La contribution des collectivités locales a été d'un montant de 650 000 euros.
 - Le report des résultats antérieurs a été d'un montant de 48 938,28 euros pour la section de fonctionnement et de 38 018,83 euros pour la section d'investissement.
 - Les besoins identifiés pour 2026.
 - Concernant le fonctionnement de la collectivité :
 - Poursuivre l'adaptation de la collectivité à la dématérialisation et à la sécurisation de son environnement informatique et bureautique.
 - Accompagner les agents dans leurs évolutions de grade ou d'échelon, leurs besoins de formation liés à leurs évolutions professionnelles.
 - Concernant l'organisation de la collectivité :
 - Mettre en place la nouvelle organisation des instances (révision des statuts).
 - Pérenniser la commission prospective économique.
 - Inscrire le SMEAT dans les démarches d'intérêt majeur et d'échelle d'agglomération.
 - Concernant les missions d'études de la collectivité :
 - Poursuivre le suivi et l'évaluation du SCoT en vigueur.
 - Finaliser la révision du SCoT.
 - Préparer un outil pour la mise en œuvre des dispositions du nouveau SCoT.
 - Concernant les besoins d'investissement :
 - Préserver des investissements nécessaires à l'entretien des systèmes de chauffage et d'éclairages, au renouvellement des postes informatiques, aux logiciels métiers.
 - La détermination de la contribution des collectivités membres au regard des besoins identifiés : le montant de la contribution appelé sera de 700 000 euros, conformément aux débats tenus lors des réunions du Bureau du SMEAT des 22 septembre et 8 décembre 2025.
 - Les grands équilibres budgétaires pour l'année 2026.
- Le budget est estimé :
- En dépenses et en recettes de fonctionnement d'un montant de 705 000 euros.
 - En dépenses et en recettes d'investissement d'un montant de 55 195 euros.

- Les charges de fonctionnement sont estimées à 102 690 euros.
- Les charges de personnel sont estimées à 255 520 euros.
- Le programme partenarial SMEAT / AUAT est estimé à 336 050 euros.

- La projection budgétaire.

Elle a pour objectif d'identifier les évolutions des dépenses de fonctionnement sur la période 2026/2032 et de déterminer les lignes directrices de l'évolution des recettes de fonctionnement.

Elle doit intégrer les engagements pluriannuels de la collectivité qui existent à ce jour :

- Le bail des locaux, pour 6 ans sur la période novembre 2024 / novembre 2030.
- Le programme triennal SMEAT/AUAT sur la période janvier 2024 / décembre 2026.

Dans ce cadre, il faut prendre en compte :

- Un budget essentiellement de fonctionnement qui repose quasi exclusivement sur la contribution des collectivités membres, et qui est déterminé chaque année, sans perspective pluriannuelle.
- La variation de certaines dépenses de fonctionnement :
 - o Les charges locatives, d'énergie, de communication.
 - o Les charges salariales.

Dans cet exercice de prospective budgétaire, le SMEAT note :

- Pour les recettes de fonctionnement et d'investissement :
 - o Le besoin de consolider les modalités de contribution des collectivités membres, avec potentiellement une programmation à l'échelle d'un mandat.
 - o La recherche d'autres recettes de fonctionnement possibles, en dehors de celles pouvant être accordées par l'Etat pour les documents d'urbanisme.
- Pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, des postes pour lesquels il sera nécessaire d'avoir une attention particulière dans les années à venir :
 - o Le loyer et charges associés.
 - o Les frais de télécommunication (étudier un nouvel appel d'offres).
 - o Les prestations de services et rémunération d'intermédiaires et honoraires, dont certaines pourraient être inscrites en investissement et non en fonctionnement (cas des études liées à la production des documents d'urbanisme).
 - o La gestion et le renouvellement des postes informatiques et logiciels de travail.
- La structure et gestion de la dette : le SMEAT ne dispose d'aucune dette.

- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel : le SMEAT emploie 3 agents à temps plein, l'effectif devrait rester identique en 2026.
- Le rapport de développement durable : peuvent être citées au titre du développement durable les actions suivantes :
 - La prestation d'entretien des locaux à un organisme certifié AFNOR Eco label.
 - L'usage de carte de transport Tisséo et une adhésion à VéloToulouse.
 - L'inscription à la section « dépenses d'investissement » d'un budget nécessaire au remplacement des ventilo-convecteurs et des éclairages moins consommateurs d'énergie.
 - La pratique du tri du papier, du carton, des cartouches d'encre via la mise à disposition par le gérant du bâtiment de conteneurs adaptés.
 - L'achat de papier certifié recyclé ou issu de production forestière labellisée FSC ou PEFC.

M. KARMANN souligne la diminution du montant des excédents de fonctionnement, comparativement aux années précédentes. La Direction du SMEAT explique le lien entre la diminution sur certaines années passées de la contribution des collectivités membres et la nécessité, à travaux constants en termes de mise en œuvre et de révision du SCoT, mais aussi de besoins de

fonctionnement (charges courantes) de la collectivité, de réaffecter ces excédents au budget N+1. Toutefois, au regard de la taille de la collectivité, et vu avec la DGFIP, il semblerait convenable de gérer un report d'excédents de fonctionnement de l'ordre de 20 000/30 000 euros, en provision pour des dépenses imprévues.

M. SUTRA souligne que le budget affecté aux études est principalement orienté sur la mission SCoT, les évolutions de travaux plus prospectifs ne pouvant être enclenchées.

Mme LAIGNEAU rappelle que ce point a déjà été débattu, et que cela dépend du montant de la contribution des collectivités membres. Il appartiendra à la future gouvernance d'en rediscuter.

2. Gestion de l'administration

Mme LAIGNEAU informe que 4 délibérations sont proposées à ce chapitre, 3 concernant des renouvellements d'adhésion aux services proposés par le CDG31, une concerne une décision modificative au BP 2025. Elle demande à la direction du SMEAT de présenter en synthèse les projets de délibérations.

D 2.1 : ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Cette délibération a pour objet de renouveler l'adhésion du SMEAT au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce service permet de bénéficier du support du CDG31 qui intervient en matière :

- D'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC.
- D'accompagnement des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC.
- D'accompagnement des actifs et intervention, pour le compte des employeurs au titre de la CNRACL, et sur les dossiers adressés à la Caisse des Dépôts et Consignations concernant des dossiers de régularisation de cotisations, des dossiers de rétablissement de droits, des simulations de calcul de pension, la retraite progressive, les liquidations de pension normale, de pension d'invalidité, de pension réversion.

Cet engagement ne nécessite pas une inscription d'une dépense au budget de fonctionnement du SMEAT, le service n'étant pas facturé pour les collectivités de moins de 5 agents titulaires ou stagiaires.

Pas d'intervention.

D 2.2 : ADHESION AUX CONTRATS « GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE : AUTORISATION DE SIGNER LES ADHESIONS ET LA CONVENTION.

Cette délibération a pour objet de renouveler l'adhésion du SMEAT au service d'assurance de contrat-groupe assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne, qui propose une mission facultative d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux incluant :

- La mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire à adhésion facultative, pour le compte des collectivités et établissements publics du département de la Haute-Garonne.
- La réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Pas d'intervention.

D 2.3 : DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : BILAN N+1

Cette délibération a pour objet de prendre acte du premier bilan de la mise en œuvre du plan d'actions du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), élaboré en mai 2024 et qui porte sur l'évaluation des risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels les agents sont exposés.

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'action est positif. Il propose également des actions nouvelles venant renforcer la prise en compte et le traitement des risques professionnels.

Ce DUERP, élaboré et mis en œuvre avec l'accompagnement de PREVALY, structure assurant jusqu'au 31 décembre 2025 le service de médecine au travail pour les agents du SMEAT, sera transmis pour information au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne, auquel va adhérer le SMEAT à compter du 1er janvier 2026.

Pas d'intervention.

2.4 : BUDGET 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – REAFFECTATION DE DEPENSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Comité Syndical du 4 avril 2025 a voté le Budget Primitif du SMEAT pour l'année 2025. Ce budget ne prévoyait pas de dépenses pour la réalisation de l'enquête publique du projet de 2^{ème} révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine. En séance du Comité Syndical du 7 juillet 2025, lors du débat sur l'approbation du bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de révision du SCoT, les élus ont validé la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique. Cette procédure a nécessité des dépenses non prévues au BP 2025.

Il est proposé de recourir à une décision modificative du budget 2025, dans sa section de fonctionnement, afin de réaffecter :

- Des crédits de dépenses non utilisés :
 - o Du chapitre 012 « charges de personnels », article 64118 « autres indemnités RIFSEEP », pour un montant de 2 000 euros.
 - o Du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 65312 « Frais de mission et de déplacement des élus », pour un montant de 1 000 euros.
- Sur des crédits de dépenses du chapitre 011 « charges de gestion courantes » :
 - o A l'article 6064 « Fournitures administratives » pour 1 000 euros.
 - o A l'article 6231 « Annonces et insertion » pour 1 000 euros.
 - o A l'article 6236 « Catalogues, imprimés et publications » pour 1 000 euros.

Ces réaffectations n'ont pas d'incidence sur le montant global du budget prévisionnel 2025, qui reste au montant voté de 700 938,28 euros.

Pas d'intervention.

3. Mise en œuvre du SCoT

Mme LAIGNEAU informe les élus que le SMEAT a rendu plusieurs avis sur des documents d'urbanisme, notamment sur des PLU en modification, sur des projets d'aménagements ou des dossiers d'urbanisme commercial. Ces avis sont présentés par la Direction.

I 3.2 Information sur les avis émis portant sur les documents d'urbanisme, les plans et programmes, les dossiers de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale, des dossiers d'aménagement commercial, des grands projets d'aménagement.

Depuis le dernier Comité Syndical du 6 octobre 2025, le SMEAT a été saisi pour les projets suivants :

- Projet de création d'un square – Commune de Toulouse.
- Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Le Fauga – examen conjoint.
- Projet de 1^{ère} révision du PLU d'Auzeville-Tolosane – examen conjoint.
- Projet de 3^{ème} modification du PLU de Portet-sur-Garonne.
- CDAC : Projet de création d'une nouvelle surface alimentaire à Seysses.
- Projet de 6^{ème} modification simplifiée du PLU de Montgiscard.
- Projet de création de la ZAC Paléficat Rives de l'Hers à Toulouse.

Pas d'intervention.

Sans autre question et intervention, la séance est levée.

La Présidente du SMEAT


Annette LAIGNEAU

